



## Édito

La rentrée est marquée par l'arrivée du nouveau gouvernement macroniste, élargi notamment d'un ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels. Sous la double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de celui du Travail, il est investi par Mme Carole Grandjean. Rappelons qu'elle a été co-rapporteuse de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » en 2018, responsable d'un rapport gouvernemental sur la fraude aux prestations sociales en 2019, rapporteure du projet de loi de réforme des retraites en 2020 ; le moins qu'on puisse dire, c'est que la nouvelle ministre épouse parfaitement la politique néo-libérale d'Emmanuel Macron. De quoi inquiéter les personnels des Greta !

Alors que la réforme de la formation professionnelle n'a pas fini de déployer tout son potentiel néfaste (concurrence accrue entre les centres de formation, promotion de l'apprentissage au détriment de tout autre forme de formation, pédagogie au rabais par la mixité des publics...), le président de la République a déjà présenté, le 25 août, la suite de son projet concernant la formation professionnelle : une « transformation profonde des lycées professionnels », sur lesquels va s'imposer le modèle de l'apprentissage en augmentant substantiellement le nombre d'heures de stages en entreprise (au moins 50% du temps de formation) et en mettant l'entreprise au cœur du système. Les recteurs et rectrices seront chargés de revoir la carte des formations afin de « fermer celles qui n'insèrent pas et développer celles qui marchent, [d']en créer aussi de nouvelles tournées vers les secteurs qui recrutent » : en bref, imposer comme seule formation, la réponse aux besoins locaux et aux métiers en tension sans jamais s'interroger sur les causes réelles de la désaffection des salariés pour certains emplois.

Certaines académies ont fait le choix de la fusion entre les Greta et le CFA public au grand dam des collègues des CFA, les autres restant dans une séparation formelle, sous la tutelle des GIP, dans les deux cas, toujours sous la supervision des régions académiques dont la stratégie reste floue et éloignée des personnels.

Que va-t-il advenir des Greta dans ce chamboulement ?

Malgré nos multiples interpellations, les salarié-es des Greta sont encore et toujours considéré-es comme des personnels de dernière zone par le ministère. Ces personnels, majoritairement des femmes, souffrent de problèmes de rémunération, de la non-reconnaissance de leurs qualifications et de la précarité du CDD.

L'administration et l'institution oublient trop souvent ces personnels, en ne leur communiquant pas l'information syndicale à laquelle ils ont droit. Or, dans les prochaines semaines vont se dérouler des échéances importantes :

1) Élections annuelles dans les Greta. Les salarié-es sont invité-es à se présenter comme représentant-es du personnel à l'Assemblée Générale de leur Greta et au CA de l'établissement support (un courrier particulier sera envoyé bientôt sur ces élections).

2) Les élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. C'est un enjeu important pour que la voix des personnels puisse être défendue par la CGT. Ce sera l'occasion de réclamer la constitution d'un vrai service public de la formation continue et l'intégration, avec un vrai statut, des personnels des Greta au sein de l'Éducation nationale.

La mobilisation interprofessionnelle du 29 septembre, à l'appel de la CGT et des autres organisations syndicales, sera le moment privilégié pour discuter des revendications dans les Greta et les soutenir en manifestation. La CGT Educ'action appelle donc les personnels des Greta à y participer massivement.